



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 décembre 2018

----- PROCES-VERBAL

Le dix décembre deux mille dix-huit, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur TOUGE André**, Maire.

Date de la convocation : 06 décembre 2018

Conseillers en exercice : 15

Sont présents André TOUGE, Alain HERVE, Dominique MEHEUT, Marie-France LABORIE, Jean-Claude GAUDON, Alain DELOM, Angélique TROTTIN, Rémy MEUNIER, Khader GHEZAL, Nathalie LUCAS, Olivier LARRIEU

Absents excusés : Cyril ROMERO, Naïma CAUSSE.

Absents : Anne GENIN, Jérémie PASA

Secrétaire de séance : Jean-Claude GAUDON

Ordre du Jour :

- Avenant au marché local commercial (délibération)
- Préparation des vœux
- Bail location boucherie (délibération)
- Projet salle polyvalente et salle du haut de la mairie
- Convention de mise à disposition d'un employé communal (délibération)
- Convention de mise à disposition d'un local communal (délibération)
- Signalétique du village
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 12 novembre 2018. Il est adopté par les conseillers présents.

Avenant au marché local commercial (délibération)

L'avenant concerne le lot Electricité, demande faite par le bureau de contrôle SOCOTEC, pour pose de projecteurs extérieurs, de disjoncteur de protection, de sonnette de passage, et d'horloge astronomique.

Une moins value de 366€, une plus value de 1277€ soit un avenant de 911€ pour le lot Electricité

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette plus value.

Préparation des vœux

Les vœux auront lieu le 4 janvier à 19h à la salle des fêtes.

Jean Claude Gaudon, Dominique Méheut, Alain Hervé, Angélique Trottin prépareront le buffet qui clôturera les vœux.

Bail location boucherie (délibération)

Le maire nous propose un montant de loyer de 550€ pour la 1^{er} année (du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019) et de réviser le loyer sur la base de l'emprunt après vérification de celui-ci.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition.

Projet salle polyvalente et salle du haut de la mairie

Le maire propose au conseil municipal d'établir un avant projet sur les deux locaux cités et demande à Dominique Méheut de faire l'avant-projet pour ces deux projets.

Deux solutions : 1^{er} par facture, 2^{ème} augmentation de l'indice de l'indemnité d'adjoint.

Délibération au prochain conseil municipal.

Mr le maire nous informe que pour l'extension de la salle polyvalente, Mme Durtaut a donné un accord verbal pour l'achat d'une partie du terrain attenant à la salle polyvalente.

Convention de mise à disposition d'un employé communal (délibération)

Mr Miegerville est employé par la communauté de communes Bastide de Lomagne, il est pour 15h mis à disposition à la mairie de Cologne. La commune a reçu la convention de mise à disposition de Mr Miegerville. Mr le maire a demandé une modification de la convention concernant le CEI dans sa rémunération.

Le conseil municipal accepte cette demande de mise à disposition à l'unanimité et autorise Mr le maire à signer cette convention.

Convention de mise à disposition d'un local communal (délibération)

Cette mise à disposition sis, 11 place de la halle 32430 Cologne est le local de l'ancien syndicat d'initiative.

Entre L'office de tourisme de Bastide de Lomagne et la mairie de Cologne à partir du 1^{er} juillet 2018.

Loyer 300€ par mois compris électricité avec clause révision annuelle des loyers, et le téléphone pris en charge à hauteur de 50%.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition.

Signalétique du village

Mr le maire demande de s'occuper de la signalétique du village et que cela devient urgent.

Propositions stratégiques des lieux : Eglise, route de Cadours, route de Mauvezin, route de L'Isle...

Sont désignés pour ce projet : Cyril Roméro, Jean-Claude Gaudon, Dominique Méheut, Angélique Trottin.

Questions et informations diverses

- Proposition de faire le prochain conseil municipal au « SITE » route de Sarrant, Mr le maire se renseigne pour savoir si cela est possible.
- Mr le maire nous informe que le conseil municipal est invité le 12 janvier 2019 à 17h30 à la caserne des pompiers à l'occasion de la fête de la Sainte Barbe, et chacun doit répondre de sa présence.
- Demande du collège de Mauvezin. Le foyer social éducatif demande une subvention de la part de la commune. le conseil municipal refuse.
- Pose du pare ballons au city Park sera posé dans la semaine.
- Tous les logements communaux en locations sont tous attribués.
- Khader Ghezal demande à quand la réouverture de la rue Saint Aubin et réitère la pose des panneaux de sens interdit rue Odon de Terride et rue de l'Eglise.

Fin de la séance à 22h45 heures.